



CNESER en commission permanente du 11 juin 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame La Ministre,
Mesdames et Messieurs

Il est encore plus difficile aujourd'hui de s'abstraire du contexte national et international pour traiter des sujets concernant spécifiquement l'ESR. Nous le ferons malgré tout en espérant que l'avenir sera moins sombre que ce qu'il nous apparaît aujourd'hui.

Nous traiterons brièvement de deux sujets parmi ceux qui nous tiennent à cœur.

L'acte II de l'autonomie

La liste des actions élaborée par le ministère et les établissements prévoient des dispositions en termes de ressources humaines (RH) inacceptables, comme la suppression de la référence aux 192 h et 384 h et la modulation des services, l'élargissement du dispositif de recrutement type « Chaires de professeur junior » (CPJ) » à d'autres corps, la déconcentration de la gestion des personnels BIATSS et enseignant-es, et la dépossession du CNU de ses prérogatives comme la qualification MCF ou l'attribution des CRCT. Concernant le CNESER, la création de formations au fil de l'eau sans visée préalable de notre institution, qui plus est avec des capacités d'accueil potentiellement fixées localement sans concertation avec le rectorat, est loin d'aller dans le sens de l'amélioration du service public. Comme nous l'avons déjà souligné dans une déclaration liminaire antérieure, le travail du CNESER mérite d'être considéré et pris en compte.

Le SNESUP-FSU rappelle que la plupart des mesures d'expérimentation envisagées par les établissements et le ministère ne peuvent être mises en place sans changer le cadre légal et demande que le ministère renonce à ce projet de destruction du service public de l'ESR.

La formation des enseignant·es

Au-delà d'un calendrier totalement délirant, les grandes lignes de la réforme se dévoilent : création d'une licence spécifique pour les professeur·es des écoles, déplacement de tous les concours de recrutement (sauf agrégation) en fin de L3, formation de deux ans après concours. Sur le fond, le SNESUP-FSU continue de dénoncer les nombreux problèmes et impensés de cette "réforme" : contenus de formation envisagés qui nient la didactique et la recherche, statut de l'étudiant·e après concours, choix des formateur·trices, maillage territorial, organisation, pilotage... jusqu'à la nature de la structure de formation elle-même, qui met en danger la dimension universitaire de la formation - et la situation particulièrement difficile des personnels des INSPÉ paraît inaudible. Le MESR semble suivre le MEN et entend que tout soit mis en place dès la session 2025.

Face au mépris et à l'amateurisme qui sont notre lot quotidien depuis plusieurs semaines, de documents fuités en réunion, le SNESUP-FSU refuse cette réforme et exige que le gouvernement retire sa copie et engage d'urgence un travail de fond, avec les acteurs et actrices concerné·es, pour une FDE à l'université de haut niveau. Nos camarades, avec ceux d'autres organisations syndicales, sont rassemblé·es devant le Ministère de l'Éducation nationale où se tient le CSA ministériel consacré à la formation des enseignant·es pour porter ces revendications.